



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réglementation

Question écrite n° 88491

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement sur le décret n° 2008-1261 du 2 décembre 2008 relatif à l'intégration au régime de paiement unique des secteurs de la tomate destinée à la transformation et de la cerise bigarreau destinée à la transformation. Il lui demande d'en dresser le bilan.

Texte de la réponse

Suite à la réforme de l'organisation commune de marché « fruits et légumes », ce secteur a été intégré au régime de paiement unique. Les dispositions réglementaires permettaient de choisir de découpler totalement ou partiellement certains régimes d'aides destinés jusqu'à présent à la production de fruits et légumes transformés. Ce découplage a conduit à créer des droits à paiement unique (DPU) aux agriculteurs ayant bénéficié d'aides couplées à la tomate destinée à la transformation et d'aides couplées à la cerise bigarreau destinée à la transformation. S'agissant du secteur de la tomate destinée à la transformation, il a été décidé d'appliquer un taux de découplage de 50 % jusqu'au 31 décembre 2011. A partir du 1er janvier 2012, l'aide allouée à ce secteur a été totalement découplée. L'enveloppe financière d'un montant de 4,0165 M€ a été optimisée de façon à calculer un montant de référence maximal, soit 19,50 €/T. S'agissant du secteur de la cerise bigarreau destinée à la transformation, il a été décidé de découpler totalement le secteur dès le 1er janvier 2008. L'enveloppe financière d'un montant de 880 660 € a été optimisée de façon à calculer un montant de référence maximal, soit 680 €/ha.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88491

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 septembre 2015](#), page 7104

Réponse publiée au JO le : [17 novembre 2015](#), page 8364